



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

Sommaire

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

1.	CHIFFRES CLÉS DU PREMIER SEMESTRE 2026	3
2.	PERFORMANCE AU 1 ^{ER} SEMESTRE 2026.....	4
3.	PERSPECTIVES POUR 2026.....	13
4.	FACTEURS DE RISQUE.....	14
5.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	14
6.	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2026	15

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du groupe Nexans pendant le premier semestre de l'exercice 2026. Il est établi sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2026.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 juin 2026, sur la base de l'étude de la répartition actionnariale au 31 décembre 2025, était la suivante :

- Investisseurs institutionnels : 81,28 % dont environ 9,16 %¹ pour Invexans Limited (Royaume-Uni), société du Groupe Quiñenco, et 5,2 % pour Bpifrance Participations (France),
- Actionnaires individuels : 7,49 %,
- Actionnaires salariés : 3,9 %,
- Actions auto détenues : 0,14%²,
- Autres : 7,19 %.

Ce rapport semestriel d'activité doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2026 et le Document d'Enregistrement Universel de Nexans pour l'exercice 2025 déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2026 sous le numéro D.26-0215.

¹ A compter du 24 février 2026, Invexans Limited détient 4,13% du capital.

² Hors contrat de liquidité

1. CHIFFRES CLÉS DU PREMIER SEMESTRE 2026

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2026	S1 2025³
Chiffre d'affaires métaux courants	4 736,0	3 977,2
Chiffre d'affaires standard⁴	3 248,6	3 093,5
<i>Croissance organique</i>	1,5%	6,8%
EBITDA ajusté	387,7	371,7
<i>EBITDA ajusté en % du chiffre d'affaires standard</i>	11,9%	12,0%
Résultat net des activités poursuivies	122,8	143,3
Résultat net des activités abandonnées	(16,9)	230,7
Résultat net Groupe	105,9	374,0
Dette nette à la clôture	(1 038,2)	(48,4)
Flux de trésorerie disponible	165,5	308,8
ROCE	15,0%	22,3%
Résultat de base par action (€)	2,37	8,55

³ S1 2025 est (i) présenté en pro forma afin de refléter le reclassement des activités automobiles non stratégiques en Suède, transférées du segment Industrie & Solutions vers les Autres activités, et (ii) retraité conformément à la norme IFRS 5

⁴ Chiffre d'affaires aux standard cuivre de 5 000 €/t et standard de l'aluminium de 1 200 €/t

2. PERFORMANCE AU 1er SEMESTRE 2026

Le chiffre d'affaires à prix de métaux standard a atteint 3 248,6 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +5,0 %, dont une croissance organique totale de +1,5 % (+4,5 % dans Electrification et -15,6 % dans les Autres activités) par rapport au premier semestre 2025, et une contribution de +3,8 % provenant des sociétés récemment acquises. Cette performance solide a été portée principalement par la dynamique des tendances de PWR-Connect, et PWR-Grid qui est resté sur sa trajectoire. Comme attendu, PWR-Transmission a été en territoire négatif au deuxième trimestre 2026 qui marque l'amorce de la normalisation après deux années consécutives de croissance organique à deux chiffres soutenue et une base de comparaison exceptionnellement élevée, en particulier au quatrième trimestre 2025.

Au deuxième trimestre 2026, Nexans a enregistré une croissance organique de +2,7 % par rapport au deuxième trimestre 2025 et de +4,1 % dans Electrification, illustrant la solidité de son recentrage sur ses activités cœur.

L'effet de périmètre a été de +3,8 % au premier semestre 2026, reflétant la contribution des acquisitions dans la division PWR-Connect (5 mois de Câbles RCT, Espagne, 6 mois d'Electro Cables, Canada et 1 mois de Republic Wire, États-Unis).

L'EBITDA ajusté du Groupe a atteint 387,7 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +4,3 % par rapport à 371,7 millions d'euros au premier semestre 2025. **La marge d'EBITDA ajusté du Groupe** s'est établie à 11,9 % du chiffre d'affaires standard au premier semestre 2026, soit le même niveau que sur l'ensemble de l'exercice 2025, où le Groupe avait atteint un plus haut historique récent à 11,9 % ; **la marge d'EBITDA ajusté d'Électrification** a atteint 13,2 % du chiffre d'affaires standard. Cette performance a reflété l'agilité du Groupe et la rigueur des efforts consacrés à l'excellence opérationnelle.

Le résultat net des activités poursuivies s'est élevé à 122,8 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 143,3 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse de -14,3 %. L'évolution du résultat net reflète les effets combinés de variations favorables et défavorables.

Effets favorables :

- 16,0 millions d'euros d'augmentation liés à la **performance de l'EBITDA ajusté du Groupe** sur la période.
- **Un effet Stock Outil** en hausse de 64,3 millions d'euros (passant de 10,9 millions d'euros au premier semestre 2025 à 75,2 millions d'euros au premier semestre 2026) en lien avec les variations du prix du cuivre sur la période.
- **La charge fiscale** de 59,8 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 64,6 millions d'euros au premier semestre 2025. Le taux effectif d'impôt s'est établi à 32,66 % (proche de notre niveau annuel de 30,9 % du résultat avant impôt en 2025).

Effets défavorables :

- **Des dotations aux amortissements et dépréciations sur les immobilisations corporelles et incorporelles** qui ont totalisé 153,4 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 101,1 millions d'euros au premier semestre 2025, principalement liées à PWR-Transmission et aux acquisitions.
- **Des coûts de réorganisation** en hausse de 15,6 millions d'euros, atteignant 34,3 millions d'euros au premier semestre 2026, tirés par les opérations stratégiques du Groupe, incluant cessions, acquisitions et initiatives de transformation.
- **Des autres produits et charges financiers** qui se sont établis à -35,0 millions d'euros au premier semestre 2026, contre +16,9 millions d'euros au premier semestre 2025, soit une variation de 51,9 millions d'euros principalement expliquée par les opérations de couverture.

Le résultat net des activités abandonnées s'est établi à -16,9 millions d'euros au premier semestre 2026 (contre +230,7 millions d'euros au premier semestre 2025). En 2025, ce montant incluait les gains nets de cession d'AmerCable et Lynxéo ainsi qu'une perte de valeur nette liée à Autoelectric. Au premier semestre 2026, il a été lié au résultat net d'Autoelectric.

Le résultat net s'est élevé à 105,9 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 374,0 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse de -71,7 %.

FLUX DE TRÉSORERIE ET DETTE NETTE AU 30 JUIN 2026

Le flux de trésorerie disponible a atteint 165,5 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 308,8 millions d'euros au premier semestre 2025, se traduisant par **un ratio de conversion de trésorerie** de 42,7 %.

Le besoin en fonds de roulement s'est établi à un niveau positif de 121,1 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 202,5 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette performance s'explique par son niveau exceptionnellement élevé lié aux importants acomptes dans PWR-Transmission, combiné à la cession d'activités fortement consommatrices de fonds de roulement, qui a mécaniquement amélioré notre profil de besoin en fonds de roulement au premier semestre 2025.

Les dépenses d'investissements se sont élevés à 191,3 millions d'euros au premier semestre 2026, représentant 5,9 % du chiffre d'affaires standard du Groupe, alors que nous avons poursuivi le déploiement des investissements précédemment annoncés dans PWR-Transmission (principalement le navire câblé Electra et l'extension de l'usine de Charleroi). À l'avenir, une part croissante de nos investissements sera consacrée au renforcement de nos capacités dans PWR-Grid et PWR-Connect afin de capter la forte croissance structurelle des verticales à forte valeur ajoutée, nous permettant de répondre aux besoins évolutifs de nos clients tout en accompagnant la transition énergétique et le déploiement des infrastructures numériques.

La dette nette s'élevait à 1 038,2 millions d'euros fin juin 2026, contre 265,6 millions d'euros fin décembre 2025, en hausse de 772,6 millions d'euros sur la période.

Le ratio de levier financier⁵ a augmenté mais est resté à un niveau maîtrisé, à 1,4x au 30 juin 2026 (contre 1,2x au 31 décembre 2025 pro forma de l'acquisition de Republic Wire aux États-Unis). Pour la définition du ratio d'endettement tel que défini dans le covenant bancaire, veuillez-vous reporter à l'annexe du présent communiqué de presse.

FINANCEMENT ET LIQUIDITÉ DU GROUPE

La liquidité du Groupe s'élevait à 2 506,0 millions d'euros fin juin 2026, incluant 1 456,0 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que 800 millions d'euros de ligne de crédit renouvelable non tirée et 250 millions d'euros de prêt non tiré de la BEI (contre 2 840,1 millions d'euros fin juin 2025, incluant 2 040,1 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et 800 millions d'euros de ligne de crédit renouvelable non tirée).

En avril 2026, Nexans a signé un emprunt relais de 500 millions d'euros avec une maturité initiale de 12 mois et deux options de prolongation de 6 mois. Les fonds ont été utilisés pour financer partiellement l'acquisition de Republic Wire, constituant un financement relais en amont d'une émission sur les marchés de capitaux. Le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor.

Le Groupe n'a aucune échéance à venir avant avril 2027 et bénéficie de conditions de financement optimisées dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

La notation de crédit de Nexans, actualisée en février 2026 par Standard & Poor's, est BB+ avec perspective stable. Elle récompense la performance solide et disciplinée ainsi que la structure financière robuste du Groupe.

⁵ Dette nette/ EBITDA ajusté des douze derniers mois

PERFORMANCE DU 1^{er} SEMESTRE 2026 PAR SEGMENT

Chiffre d'affaires standard au 1^{er} semestre 2026

En millions d'euros	S1 2026	S1 2025	Variation	dont croissance organique	dont effet périmètre	dont effet de change
PWR-Transmission	776,8	746,9	+4,0%	-0,1%	-	+4,1%
PWR-Grid	701,9	677,1	+3,7%	+4,9%	-	-1,2%
PWR-Connect	1 374,9	1 191,5	+15,4%	+7,3%	+10,0%	-1,8%
Sous-total Électrification	2 853,6	2 615,5	+9,1%	+4,5%	+4,5%	+0,1%
Autres activités	395,0	478,0	-17,4%	-15,6%	-	-1,8%
Total Groupe	3 248,6	3 093,5	+5,0%	+1,5%	+3,8%	-0,3%

S1 2025 est (i) présenté en pro forma afin de refléter le reclassement des activités automobiles non stratégiques en Suède, transférées du segment Industrie & Solutions vers les Autres activités, et (ii) retraité conformément à la norme IFRS 5

Croissance organique trimestrielle par segment

	T1 2026	T2 2026	S1 2026
PWR-Transmission	+8,8%	-6,2%	-0,1%
PWR-Grid	+5,7%	+4,2%	+4,9%
PWR-Connect	+2,5%	+12,0%	+7,3%
Sous-total Électrification	+4,9%	+4,1%	+4,5%
Autres activités	-24,1%	-6,1%	-15,6%
Total Groupe	+0,1%	+2,7%	+1,5%

EBITDA ajusté

En millions d'euros	S1 2026	S1 2025	Variation
PWR-Transmission	106,5	87,9	+21,2%
En % de chiffre d'affaires standard	13,7%	11,8%	+195 bps
PWR-Grid	108,1	107,5	+0,6%
En % de chiffre d'affaires standard	15,4%	15,9%	-47 bps
PWR-Connect	161,8	162,6	-0,5%
En % de chiffre d'affaires standard	11,8%	13,6%	-188 bps
Sous-total Électrification	376,5	357,9	+5,2%
En % de chiffre d'affaires standard	13,2%	13,7%	-49 bps
Autres activités	11,2	13,8	-18,4%
En % de chiffre d'affaires standard	2,8%	2,9%	-4 bps
EBITDA ajusté Groupe	387,7	371,7	+4,3%
En % de chiffre d'affaires standard	11,9%	12,0%	-8 bps

S1 2025 est (i) présenté en pro forma afin de refléter le reclassement des activités automobiles non stratégiques en Suède, transférées du segment Industrie & Solutions vers les Autres activités, et (ii) retraité conformément à la norme IFRS 5

| PWR-TRANSMISSION (24% DU CHIFFRE D'AFFAIRES STANDARD)

Le chiffre d'affaires standard de PWR-Transmission s'est élevé à 776,8 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +4,0 %, incluant une croissance organique de -0,1 % par rapport au premier semestre 2025 (à +21,7 %), comme attendu, et +4,1 % liés aux effets de change (principalement la couronne norvégienne). Comme prévu, PWR-Transmission a été en territoire négatif au deuxième trimestre 2026, amorçant la normalisation après deux années consécutives de croissance organique à deux chiffres soutenue et une base de comparaison exceptionnellement élevée, et en particulier au quatrième trimestre 2025.

L'EBITDA ajusté du segment a atteint 106,5 millions d'euros au premier semestre 2026, en forte hausse de +21,2 % par rapport à la même période de l'année précédente. **La marge d'EBITDA ajusté** a enregistré une progression significative, à 13,7 % du chiffre d'affaires standard au premier semestre 2026, contre 11,8 % au premier semestre 2025, confirmant la trajectoire attendue du segment vers un niveau de marge supérieur à 17% à l'horizon 2028. Nexans continue de se concentrer sur la qualité de l'exécution et l'agilité afin d'optimiser au mieux ses capacités et de délivrer ses projets.

Le carnet de commandes ajusté a atteint 7,7 milliards d'euros au 30 juin 2026 (dont 1,2 milliard d'euros liés au projet Great Sea Interconnector), contre 7,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025. Notre carnet de commandes reste principalement porté par les projets sous-marins (interconnexions et d'éolien en mer) et offre une bonne visibilité à moyen terme jusqu'en 2028.

Nexans Electra, notre troisième navire câblé, est entré en opération avec succès au deuxième trimestre 2026, dans les délais et le budget prévus, démontrant les capacités d'exécution disciplinées du Groupe. Il renforcera les capacités opérationnelles du Groupe tout en soutenant la croissance rentable future de PWR Transmission.

| PWG-GRID (22% DU CHIFFRE D'AFFAIRES STANDARD)

Le chiffre d'affaires standard de la division PWR-Grid a atteint 701,9 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +3,7 %, incluant une croissance organique de +4,9 % soutenue par de solides tendances de fond et -1,2 % liés aux effets de change (principalement le dollar américain et le dollar canadien). L'activité Accessoires est restée très dynamique, portée par une forte demande des clients pour des solutions à forte valeur ajoutée liées à la modernisation des réseaux et à la poursuite de l'expansion des infrastructures électriques.

L'EBITDA ajusté a augmenté de +0,6 % sur un an pour atteindre 108,1 millions d'euros, contre 107,5 millions d'euros au premier semestre 2025. **La marge d'EBITDA ajusté** s'est établie à un niveau élevé de 15,4 % du chiffre d'affaires standard au premier semestre 2026, contre 15,9 % au premier semestre 2025. Cette performance, à un niveau élevé, est conforme à nos attentes. PWR-Grid est majoritairement porté par des contrats-cadres, qui représentent environ deux tiers de l'activité, tandis que le tiers restant est constitué d'activités de projets. Compte tenu du profil de calendrier et d'exécution de ces projets, les fluctuations de marge d'un trimestre à l'autre sont une conséquence mécanique normale du mix d'activités (contrats-cadres vs projets). Une demande de marché soutenue, combinée au fort

positionnement de Nexans sur les solutions à forte valeur ajoutée, continue d'appuyer notre capacité à fixer les prix.

| **PWR-CONNECT** (42% DU CHIFFRE D'AFFAIRES STANDARD)

Le chiffre d'affaires standard de la division PWR-Connect s'est élevé à 1 374,9 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +15,4 % au total, incluant (i) une croissance organique de +7,3 %, (ii) une croissance de +10,0 % liée aux acquisitions (contribution de 5 mois de Cables RCT, Espagne, de 6 mois d'Electro Cables, Canada, et de 1 mois de Republic Wire, États-Unis), et (iii) -1,8 % liés aux effets de change (principalement le dollar américain). Ce niveau exceptionnel de croissance organique a été soutenu par des tendances très dynamiques en Amérique latine et dans certains pays européens, tandis que les pays nordiques sont restés contraints, sans amélioration ni détérioration significative. La Triveneta Cavi a également progressivement déployé les solutions innovantes de Nexans sur ce marché.

L'EBITDA ajusté a atteint 161,8 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 162,6 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse de -0,5 % sur un an. **La marge d'EBITDA ajusté** s'est établie à 11,8 % du chiffre d'affaires standard au premier semestre 2026, contre 13,6 % au premier semestre 2025. Comme attendu, au premier semestre 2026, le segment est resté soumis à un effet de mix défavorable, qui s'est expliqué par (i) les pays nordiques, où nos opérations les plus performantes sont restées contraintes par les conditions de marché, et (ii) La Triveneta Cavi, dont les marges n'ont pas encore atteint la moyenne du segment.

La marge d'EBITDA ajusté du premier semestre 2026 a atteint 11,8 % du chiffre d'affaires standard, soit une amélioration de +80 points de base par rapport aux 11,0 % du chiffre d'affaires standard du second semestre 2025, soutenue par les synergies en Italie, les progrès réalisés en Amérique latine et la poursuite de l'expansion de verticales à forte valeur ajoutée telles que les *data centers* dans nos différentes géographies.

| **OTHER ACTIVITIES** (12% DU CHIFFRE D'AFFAIRES STANDARD)

Le segment **Autres activités** – correspondant pour l'essentiel aux ventes de fil de cuivre (Métallurgie) et aux coûts de siège qui ne peuvent pas être alloués aux autres segments – a enregistré **un chiffre d'affaires standard** de 395,0 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 478,0 millions d'euros au premier semestre 2025. Comme attendu, le chiffre d'affaires standard a reculé de -17,4 %, incluant -15,6 % de croissance organique sur un an. Cela reflète principalement un phasage semestriel inhabituel en 2025, avec une dynamique très forte au premier semestre 2025 portée par des clients américains ayant anticipé leurs commandes de cuivre avant la mise en œuvre de droits de douane, créant ainsi une base de comparaison élevée. Par ailleurs, la stratégie de Nexans vise à réduire les ventes externes de fil de cuivre au profit d'un approvisionnement interne et d'offres intégrant du contenu recyclé.

L'EBITDA ajusté du segment s'est élevé à 11,2 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 13,8 millions d'euros au premier semestre 2025.

ACTIVITÉS DE FUSIONS ET ACQUISITIONS

Le 27 avril 2026, Nexans a annoncé l'acquisition de Republic Wire, Inc. (« Republic Wire »), fabricant américain reconnu de produits en fil de cuivre et d'aluminium basse tension, dont le siège est situé à Cincinnati dans l'Ohio. La transaction a été finalisée le **1^{er} juin 2026**.

Entreprise familiale fondée en 1982, Republic Wire est un fabricant reconnu dans le marché des systèmes de câbles basse tension, au service des distributeurs de matériel électrique, des opérateurs réseaux et des collectivités aux États-Unis et au Canada. Sur les douze derniers mois à fin février 2026, Republic Wire a réalisé un chiffre d'affaires courant d'environ 520^{6,7} millions d'euros. La société exploite une plateforme industrielle entièrement équipée comprenant une usine de fabrication de 32 500 m² dotée d'un haut niveau d'automatisation, ainsi qu'un entrepôt et centre de distribution de 30 000 m² récemment achevé. Republic Wire emploie plus de 200 collaborateurs hautement qualifiés et a récemment finalisé un important programme d'extension qui sera pleinement opérationnel d'ici la fin d'année 2026, augmentant sa capacité de production d'environ 30 %.

Intérêt stratégique

L'acquisition de Republic Wire constitue une étape importante dans la stratégie de Nexans visant à étendre son empreinte géographique aux États-Unis, l'un des marchés les plus dynamiques au monde pour les câbles basse et moyenne tension. L'industrie américaine de la basse tension, estimée à environ 12 milliards d'euros⁸, est principalement portée par une demande soutenue dans les secteurs résidentiel et commercial ainsi que par l'expansion des *data centers*.

L'acquisition de Republic Wire s'inscrit parfaitement dans la stratégie de Nexans et permettra au Groupe :

- D'établir une plateforme de fabrication et de distribution d'envergure dans un territoire américain en forte croissance, en complément de l'acquisition récente d'Electro Cables au Canada ;
- D'accéder aux canaux résidentiels et commerciaux grâce au solide réseau d'agents commerciaux et de distributeurs de Republic Wire, en s'appuyant sur les relations éprouvées de Nexans avec ses distributeurs à l'international et en tirant parti du portefeuille élargi et complémentaire de produits de Nexans pour pénétrer de nouveaux segments à forte croissance, notamment les *data centers*
- De constituer une plateforme de croissance organique et externe future à travers les États-Unis, permettant au Groupe de bénéficier de la croissance structurelle de la région à travers le cycle ; et
- De générer environ 23 millions d'euros⁶ de synergies en régime de croisière d'ici trois ans, portées par des opportunités commerciales de cross-selling via le déploiement de l'offre complète de Nexans en moyenne tension et solutions de réseaux, des synergies technologiques via l'application des technologies industrielles propriétaires de Nexans, ainsi que des synergies industrielles (achats, mutualisation industrielle et gains d'efficacité).

⁶ Taux de change USD/EUR de 0,86

⁷ Conformément aux normes US GAAP

⁸ Étude de marché Roland Berger, février 2026

Éléments financiers clés

La transaction représente une valeur d'entreprise totale d'environ 680 millions d'euros^{9,10}, assortie d'un complément de prix pouvant atteindre 43 millions d'euros⁹ payable en 2028 sur la base des performances jusqu'à fin 2027. L'équipe de direction actuelle, menée par Ron et Jeremy Rosenbeck, reste en place et continuera à piloter la performance de l'entreprise.

Aux termes de la transaction, les multiples de la valeur d'entreprise¹¹ sont de 10,3x l'EBITDA ajusté¹⁰ 2027E avant synergies et de 7,6x après synergies en régime de croisière. La structure de la transaction pourrait également générer, dans la durée, des avantages fiscaux pour Nexans.

La transaction sera financée par une combinaison de dette et de trésorerie disponible au bilan. Sur une base pro forma, le ratio Dette Nette sur EBITDA ajusté 2025 de Nexans devrait atteindre environ 1,2x, puis revenir confortablement en dessous de 1,0x d'ici fin 2028 grâce à un désendettement rapide, conformément à notre politique financière disciplinée.

La transaction devrait être immédiatement relative pour le bénéfice par action avant synergies¹². Les synergies devraient atteindre leur plein régime sur trois ans, à hauteur d'environ 23 millions⁹ d'euros dont environ 50 % réalisés dès la première année. Les coûts de mise en œuvre sont estimés à environ 23 millions⁹ d'euros.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable demeure un pilier de la stratégie de Nexans. À travers son modèle E3, le Groupe transforme ses engagements en résultats concrets et en création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Une chaîne d'approvisionnement responsable

Nexans a poursuivi le renforcement de sa chaîne d'approvisionnement responsable grâce à une collaboration étroite avec plus de 600 fournisseurs stratégiques engagés dans sa trajectoire climat. En mai 2026, cette dynamique a été reconnue par la distinction « **CDP Supplier Engagement Leader** », la plus haute reconnaissance décernée par le CDP en matière d'engagement des fournisseurs. Le Groupe a également conclu un partenariat de long terme en juillet 2026 avec Hydro portant sur l'approvisionnement d'environ 85 000 tonnes de fil machine en aluminium bas carbone, afin de sécuriser l'accès à des matières premières critiques, d'accélérer la décarbonation de ses produits et de renforcer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement en Europe.

La performance ESG et la circularité, facteurs de différenciation commerciale.

Le leadership de Nexans en matière de développement durable se traduit par des succès commerciaux. Les solides performances ESG du Groupe et sa stratégie de circularité deviennent des facteurs de différenciation clés dans les grands appels d'offres

⁹ Taux de change USD/EUR de 0,86

¹⁰ Conformément aux normes US GAAP

¹¹ Avant complément de prix

¹² Avant amortissement des incorporels et des coûts de mise en œuvre

d'infrastructures. L'accord-cadre de 600 millions d'euros remporté auprès d'Enedis en février 2026 en est une illustration. Nexans s'est distingué par la combinaison de sa compétitivité économique, de la sécurisation de ses approvisionnements, de la réduction de son empreinte carbone et de ses performances en matière de circularité.

FAITS MARQUANTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2026

Le 3 juillet 2026, Nexans a annoncé la finalisation de la cession de son activité de faisceaux de câblage, Autoelectric, à Samvardhana Motherson International Limited (« Motherson »), un fournisseur mondial de premier plan de systèmes et composants automobiles, pour une valeur d'entreprise de 207 millions d'euros.

En 2025 et jusqu'à sa déconsolidation des comptes de Nexans au 1er juillet 2026, l'activité de faisceaux de câblage, ainsi que le segment Industrie et Solutions, ont été classés en activités abandonnées dans les états financiers consolidés du Groupe. Sa contribution reste entièrement exclue des perspectives 2026. L'activité d'Autoelectric a généré en 2025 un chiffre d'affaires annuel courant d'environ 708 millions d'euros et compte près de 13 000 employés.

Avec cette cession, Nexans finalise la rotation de son portefeuille annoncée en 2021, Autoelectric étant la dernière activité hors électrification à quitter le Groupe.

3. PERSPECTIVES POUR 2026

Le Groupe relève ses perspectives pour 2026 comme suit:

- **EBITDA ajusté : 770 – 840 millions d'euros** (précédemment : 730 – 810 millions d'euros)
- **Flux de trésorerie disponible : 235 – 325 millions d'euros** (précédemment : 210 – 310 millions d'euros)

Ces perspectives n'intègrent pas l'exécution du projet Great Sea Interconnector en 2026 et incluent l'exploitation de la ligne MI à la fin de l'année 2026

Ces perspectives prennent en compte la contribution de Republic Wire à compter du 1er juin 2026 et excluent la contribution de toute acquisition future

Nexans réaffirme ses objectifs du Capital Markets Day de 2024 et poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route et de ses priorités stratégiques.

4. FACTEURS DE RISQUE

Une description détaillée des facteurs de risque relatifs à l'activité de Nexans figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 au chapitre 2.1 « Facteurs de risque » et à la Note 16 « Passifs éventuels, litiges » des comptes semestriels résumés au 30 juin 2026.

Nexans considère que les principaux risques identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 n'ont pas évolué de manière significative.

La matérialisation des risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Nexans peut être exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La Société considère que les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative au cours du premier semestre 2026 par rapport à la situation décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 (Note 31 des comptes consolidés au 31 décembre 2025 et liste des conventions et engagements réglementés figurant au paragraphe 4.7 du Document d'Enregistrement Universel 2025).

6. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2026

6.1	COMPTES CONSOLIDES	16
6.1.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	16
6.1.2	ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	17
6.1.3	BILAN CONSOLIDE	18
6.1.4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	19
6.1.5	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	20
6.1.6	NOTES ANNEXES	21

1.1. Comptes consolidés

6.1.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025 (a)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (b)	3, 4	4 736	3 977
Coût des ventes		(4 272)	(3 479)
MARGE BRUTE		464	499
Charges administratives et commerciales		(212)	(222)
Frais de R&D		(27)	(27)
MARGE OPÉRATIONNELLE (c)	3	226	249
Effet Stock Outil (d)		75	11
Coûts de réorganisation	14	(34)	(19)
Autres produits et charges opérationnels	5, 6	(19)	(21)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(0)	1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		247	222
Coût de l'endettement financier (net)		(30)	(31)
Autres produits et charges financiers (e)	7	(35)	17
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		183	208
Impôts sur les bénéfices	8	(60)	(65)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		123	143
Résultat net des activités abandonnées	9	(17)	231
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		106	374
- dont part du Groupe		103	372
- dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		3	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	10		
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		2,75	3,25
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)		(0,39)	5,30
Résultat de base par action (en euros)		2,37	8,55
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		2,68	3,15
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)		(0,39)	5,14
Résultat dilué par action (en euros)		2,30	8,30

(a) La période comparative 2025 a été retraitée pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. **Note 9**.

(b) En plus du chiffre d'affaires net, le Groupe utilise comme indicateur le chiffre d'affaires à prix métaux constants, calculé avec des cours de référence. Il est présenté dans l'information sectorielle en **Note 3** et est utilisé dans le rapport d'activité Partie 2. Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé dans le suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière).

(c) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(d) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(e) Les autres produits et charges financiers intègrent l'ajustement de la position monétaire sur la Turquie en lien avec l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation ».

6.1.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		106	374
Éléments recyclables		171	(139)
- dont différences de conversion		59	(138)
- dont couverture des flux de trésorerie		112	(1)
Impôts sur éléments recyclables		(26)	(1)
Éléments non recyclables		13	15
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	13	13	15
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-
- dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non-recyclables		(2)	(3)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		156	(128)
- dont éléments venant des activités abandonnées		1	14
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		262	246
- dont part Groupe		260	243
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		2	3

6.1.3 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIF			
Goodwill	11	1 175	680
Immobilisations incorporelles		278	286
Immobilisations corporelles		2 259	2 076
Participations dans les entreprises associées		18	18
Impôts différés actifs		62	81
Autres actifs non courants		272	207
ACTIFS NON COURANTS		4 064	3 347
Stocks et en-cours		1 719	1 366
Actifs sur contrats		221	165
Clients et comptes rattachés		1 546	1 057
Instruments dérivés (courant)		143	93
Autres actifs courants		215	157
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 456	1 634
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		239	216
ACTIFS COURANTS		5 540	4 688
TOTAL DES ACTIFS		9 604	8 036

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2026	31 décembre 2025
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		2 205	2 214
Autres composantes des capitaux propres		(74)	(220)
Capitaux propres - part du Groupe		2 131	1 995
Intérêts ne donnant pas le contrôle		23	19
CAPITAUX PROPRES	12	2 154	2 014
Provisions pour retraite et engagements assimilés	13	153	161
Provisions (non courant)	14	99	99
Dettes financières (non courant)	15	1 635	1 690
Instruments dérivés (non courant)		42	64
Impôts différés passifs		186	177
PASSIFS NON COURANTS		2 115	2 191
Provisions (courant)	14	91	88
Dettes financières (courant)	15	859	210
Passifs sur contrats		1 053	1 137
Instruments dérivés (courant)		99	73
Fournisseurs et comptes rattachés		2 630	1 742
Autres passifs courants		438	425
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		164	155
PASSIFS COURANTS		5 334	3 831
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		9 604	8 036

1.1.1. 6.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions en circulation (a)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2024	43 569 621	44	1 604	(21)	321	(99)	(36)	1 813	19	1 833
Résultat net	-	-	-	-	372	-	-	372	2	374
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	12	(4)	(137)	(129)	1	(128)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	384	(4)	(137)	243	3	246
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(114)	-	-	(114)	(1)	(115)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	(753 890)	-	-	(53)	(24)	-	-	(77)	-	(77)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	25	-	-	25	-	25
- Sommes reçues de l'émission d'actions	217 719	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	0	0	0	-	(0)	0
Au 30 juin 2025	43 033 450	44	1 604	(74)	593	(103)	(174)	1 891	20	1 911
Au 31 décembre 2025	43 654 699	44	1 587	(12)	599	(57)	(166)	1 995	19	2 014
Résultat net	-	-	-	-	103	-	-	103	3	106
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	11	86	60	157	(0)	156
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	114	86	60	260	2	262
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(127)	-	-	(127)	(0)	(127)
Variations de capital	2 014	0	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	(64 689)	-	-	7	(16)	-	-	(8)		(8)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	9	-	-	9		9
- Sommes reçues de l'émission d'actions	132 154	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	4	-	-	4	1	5
Autres	-	-	-	-	(1)	0	0	(1)	1	(0)
Au 30 juin 2026	43 724 178	44	1 587	(4)	582	28	(106)	2 131	23	2 154

(a) Le nombre d'actions en circulation correspond aux actions émises diminuées des actions propres détenues ; les acquisitions et cessions d'actions propres ainsi que les actions en circulations sont détaillées en **Note 12**.

1.1.2. 6.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025 (a)
Résultat net des activités abandonnées		123	143
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		153	101
Coût de l'endettement financier (brut)		42	45
Effet Stock Outil (b)		(75)	(11)
Charge/(produit) d'impôts sur les bénéfices		60	65
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		2	0
Variation nette des provisions et des passifs non courants		20	13
Variations de juste valeur sur les dérivés à caractère opérationnel		(1)	(41)
Charges liées à des paiements en instruments de capitaux propres		9	(0)
Autres retraitements		18	30
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (c)		350	344
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (c)		16	64
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		139	218
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(18)	(16)
Impôts versés		(63)	(57)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		58	146
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		409	489
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		0	(11)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(191)	(144)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(1)	4
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(675)	(61)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		0	-
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(867)	(201)
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		(15)	674
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(459)	288
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		(15)	663
Émissions (remboursements) d'emprunts	15	475	155
- dont émission emprunt-relais		500	-
Augmentations (réductions) de capital en espèces (d)		(8)	(77)
Intérêts financiers versés		(78)	(72)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		5	-
Augmentation de capital versé aux activités abandonnées		(21)	(17)
Dividendes payés		(128)	(114)
Dividendes reçus des activités abandonnées		-	34
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		245	(90)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		18	(21)
Impact de l'hyperinflation	8	(8)	(3)
Incidence des variations des taux de change des activités poursuivies		42	(71)
Incidence des variations des taux de change des activités abandonnées		(0)	22
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(177)	787
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	15	1 630	1 251
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	15	1 452	2 038
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		1 456	2 040
- dont Concours bancaires courants – Passif		(4)	(3)

(a) La période comparative 2025 a été retraitée pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. **Note 9**.

(b) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(c) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations cf. Note 14 et déduction des impôts versés.

(d) Cette ligne intègre également les encaissements et décaissements sur les achats/ventes d'actions propres.

6.1.6 Notes annexes

NOTE 1.	PRINCIPES COMPTABLES	22
NOTE 2.	PRINCIPAUX EVENEMENTS	24
NOTE 3.	SEGMENTS OPERATIONNELS	24
NOTE 4.	REVENU SUR CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS	26
NOTE 5.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	27
NOTE 6.	DEPRECIATIONS NETTES D'ACTIFS.....	27
NOTE 7.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	28
NOTE 8.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	28
NOTE 9.	ACTIVITES ABANDONNEES.....	28
NOTE 10.	RESULTAT PAR ACTION.....	30
NOTE 11.	GOODWILL.....	30
NOTE 12.	CAPITAUX PROPRES	31
NOTE 13.	RETRAITES, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME	32
NOTE 14.	PROVISIONS	33
NOTE 15.	ENDETTEMENT NET	34
NOTE 16.	PASSIFS EVENTUELS, LITIGES	36
NOTE 17.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	39

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Lightwell, 39 Esplanade du Général de Gaulle, 92800 Puteaux, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2026.

Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/regulation-and-supervision/financial-services-legislation/implementing-and-delegated-acts/international-accounting-standards-regulation_en

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2026 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'exception des éléments ci-dessous ainsi que des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.B**.

Au 30 juin 2026, le Groupe a appliqué les normes, amendements ou interprétations suivants publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne sans que ces nouvelles applications aient de conséquences significatives dans les états financiers consolidés :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 sur les contrats d'électricité renouvelables (« nature-dependent ») ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et l'évaluation des instruments financiers ».

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB a également publié la norme suivante adoptée par l'Union européenne et applicable à compter du 1er janvier 2027 (au 1er janvier 2026 par anticipation sur option) :

- IFRS 18 et amendements liés « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».

Le Groupe continue d'analyser les conséquences de l'application de l'IFRS 18, qui sera appliquée dans les comptes du Groupe à partir du 1er janvier 2027. Au sein de la nouvelle structure du compte de résultat, les évolutions de présentation seront essentiellement liées à la présentation du stock-outil, du résultat de change ainsi que des éléments liés aux investissements.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- IFRS 19 et amendements IFRS 19 liés « Filiales sans obligation d'information du public – Informations à fournir » ;
- IFRS 20 « Actifs réglementaires et passifs réglementaires »

- Amendements à IAS 21 sur la conversion dans une devise de présentation hyperinflationniste ;
- Amendements à IAS 28 sur l'option de juste valeur pour les participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur les états financiers liés à l'application des autres normes ou amendements citées.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 restent valables.

Au cours des six premiers mois de l'année 2026, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill (voir **Note 6** et **Note 11**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 8**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme ;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 13**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 14** et **Note 16**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

A. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.
- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

Note 2. Principaux événements

A. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Acquisition de Republic Wire

Nexans a finalisé début juin 2026 l'acquisition de 100 % du capital de Republic Wire, Inc. (« Republic Wire »), fabricant américain de produits en fil de cuivre et d'aluminium basse tension, dont le siège est situé à Cincinnati dans l'Ohio.

Entreprise familiale fondée en 1982, Republic Wire est un fabricant reconnu dans le marché des systèmes de câbles basse tension, au service des distributeurs de matériel électrique, des opérateurs réseaux et des collectivités aux États-Unis et au Canada.

Sur les douze derniers mois à fin février 2026, Republic Wire a réalisé un chiffre d'affaires courant d'environ 520 millions d'euros. La société exploite une plateforme industrielle entièrement équipée comprenant une usine de fabrication de 32 500 m² dotée d'un haut niveau d'automatisation, ainsi qu'un entrepôt et centre de distribution de 30 000 m² récemment achevé. Republic Wire emploie plus de 200 collaborateurs hautement qualifiés et a récemment finalisé un important programme d'investissement qui sera pleinement opérationnel d'ici la fin d'année 2026, augmentant sa capacité de production d'environ 30 %.

L'entité est consolidée dans le groupe selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} juin 2026 et ses activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe à fin juin 2026 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 55 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle de 5 millions d'euros.

Sur une base six mois, considérant par exemple une acquisition au 1^{er} janvier 2026, la contribution au chiffre d'affaires courant peut être estimée à 330 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle de 31 millions d'euros.

Se référer à la **Note 11** pour les informations sur l'écart d'acquisition.

B. FINANCEMENT

L'acquisition de Republic Wire a été en partie financée par le tirage d'un emprunt relais de 500 millions d'euros.

Cet emprunt relais signé en avril 2026 a été tiré le 27 mai 2026. Il a une échéance en avril 2027, avec deux options d'extension de 6 mois chacune. L'emprunt a une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas d'émission sur les marchés de capitaux.

Le taux d'intérêt est égal à l'euribor 3 mois augmenté d'une marge de 70 points de base à la signature puis ajustée chaque trimestre.

Cf. **Note 15** sur l'endettement.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient les segments suivants en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme). Ces segments reflètent l'organisation managériale du groupe et sont définis sur la base de produits et d'applications spécifiques à différents marchés, toutes zones géographiques confondues

- **« PWR Grid & Connect »**: Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale. Il comprend deux composantes :
 - **« PWR-Grid »** qui couvre les câbles destinés aux réseaux de distribution d'énergie gérés par les fournisseurs d'électricité (ex-Distribution);

- o « **PWR-Connect** », correspondant à l'ensemble des câbles d'équipement dans les bâtiments (ex-Usages).

- « **PWR-Transmission** » : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, transmissions sous-marines de données (étroitement liées aux projets de haute tension sous-marine), ainsi que la finalisation des projets en cours pour les solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier.

La rubrique « **Autres** » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « **Autres** », il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 87% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (88% au 30 juin 2025),

- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 22 millions d'euros au 30 juin 2026. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

L'EBITDA ajusté est défini comme la marge opérationnelle avant (i) les amortissements et dépréciations, (ii) les dépenses fondées sur des actions et (iii) certains autres éléments opérationnels spécifiques qui ne sont pas représentatifs de la performance de l'entreprise.

Les chiffres présentés pour les premiers semestres 2026 et 2025 comprennent des chiffres d'affaires à prix métaux constants calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium.

La période comparative 2025 a été retraitée dans les différents tableaux pour refléter le traitement des activités abandonnées cf. **Note 9**.

C. A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1er semestre 2026 (en millions d'euros)	PWR Grid & Connect		PWR Transmission	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect			
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	896	2 200	839	801	4 736
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	702	1 375	777	395	3 249
Coût des ventes	(733)	(1 974)	(780)	(785)	(4 272)
EBITDA ajusté	108	162	107	11	388
Éléments opérationnels spécifiques (a)	(0)	-	0	(9)	(9)
Dotation aux amortissements	(14)	(30)	(84)	(25)	(153)
Marge opérationnelle	94	132	23	(22)	226
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	-	-	-

(a) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent 9 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres".

1er semestre 2025
(en millions d'euros)

	PWR Grid & Connect		PWR	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect	Transmission		
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	807	1 635	758	777	3 977
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	677	1 192	747	478	3 094
Chiffre d'affaires net à prix métal, périmètre constants et cours de change 2026	669	1 171	778	466	3 084
Coût des ventes	(645)	(1 409)	(668)	(757)	(3 479)
EBITDA ajusté	107	163	88	14	372
Eléments opérationnels spécifiques (a)	-	-	3	(25)	(21)
Dotation aux amortissements	(13)	(26)	(40)	(22)	(101)
Marge opérationnelle	94	137	51	(33)	249
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	(0)	0	-

(a) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent principalement 25 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres", et 3 millions d'euros en "PWR-Transmission" avec l'amélioration de la marge d'un projet long terme affectée par des réorganisations antérieures.

D. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1er semestre 2026 (a)
(en millions d'euros)

	Norvège	Canada	Italie	France	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	822	796	595	554	1 969	4 736
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	754	428	376	357	1 333	3 249

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2025 (a)
(en millions d'euros)

	Norvège	Canada	Italie	France	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	753	675	472	490	1 586	3 977
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	736	437	346	354	1 220	3 094
Chiffre d'affaires net à prix métal, périmètre constants et cours de change 2026	770	419	346	354	1 195	3 084

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

E. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2026 ou 2025.

Note 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

La désagrégation du chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

1er semestre 2026
(Chiffre d'affaires, en millions d'euros)

	PWR Grid & Connect		PWR	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect	Transmission		
Obligations de performance remplies à un moment précis	896	2 200	49	801	3 946
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	790	-	790
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	896	2 200	839	801	4 736

La période 2025 a été retraitée pour refléter les conséquences du traitement IFRS 5 cf. **Note 9** :

1er semestre 2025 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	PWR Grid & Connect		PWR Transmission	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect			
Obligations de performance remplies à un moment précis	807	1 635	97	777	3 316
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	661	-	661
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	807	1 635	758	777	3 977

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025 (a)
Dépréciations d'actifs nettes	6	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(0)	(1)
Plus et moins-value de cessions d'actifs		(2)	0
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition	11	(14)	(4)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	16	(3)	(16)
Autres dépenses opérationnelles non courantes		(0)	(0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		(19)	(21)

(a) La période comparative 2025 a été retraitée pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. **Note 9**.

Note 6. Dépréciations nettes d'actifs

Le Groupe revoit la valorisation de ses *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur. Les hypothèses financières utilisées dans les tests s'appuient sur des données externes (taux sans risque, taux croissance long terme...).

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2026, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période, tant sur les actifs individuels que sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Cette revue n'a pas conduit à identifier de nouvel indice de perte de valeur sur le premier semestre 2026.

En l'absence de test de dépréciation, aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée.

Sur le premier semestre 2025, une dépréciation de 43 millions d'euros avait été comptabilisée sur le sous-groupe Autoelectric. Cette dépréciation figure désormais sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » cf. **Note 9**.

Note 7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025 (a)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Dépréciation d'investissements financiers et provisions	(24)	(3)
Pertes et gains de change (nets)	(7)	26
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(1)	(2)
Hyperinflation	(5)	(3)
Autres	1	(1)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(35)	17

(a) La période comparative 2025 a été retraitée pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. Note 9.

Note 8. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôt effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2026 et 2025 :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025 (a)
Résultat avant impôts	183	208
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(0)	1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	183	207
(Impôts sur les bénéfices)	(60)	(65)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	32,66%	31,27%

(a) La période comparative 2025 a été retraitée pour isoler les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 cf. Note 9.

Le groupe est soumis aux règles du « Pilier 2 » depuis le 1^{er} janvier 2024 dans certaines juridictions. Aucune nouvelle charge fiscale significative n'étant cependant attendue en 2026, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge au titre du « Pilier 2 » dans les comptes au 30 juin 2026.

Note 9. Activités abandonnées

A. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2025 comme au 30 juin 2026, la contribution bilancielle du sous-groupe AutoElectric (activité Harnais) est présentée en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » suite à l'entrée en négociations exclusives avec Samvardhana Motherson International Limited ("Motherson") le 22 décembre 2025.

Ce sous-groupe est le dernier élément du segment « Industrie & Solutions », la société Amercable et le sous-groupe Lynxéo ayant été cédés au cours du premier semestre 2025.

Tenant compte d'une part du fait que l'ensemble de ces cessions et projet de cession sont réalisés sur un horizon de temps proche, et d'autre part de la matérialité de la contribution du segment opérationnel « Industrie & Solutions », le Groupe avait décidé de considérer l'ensemble de ce périmètre en activités abandonnées au sens de la norme IFRS 5, et ce à partir du 1^{er} janvier 2025. Ce traitement étant poursuivi en 2026, ce segment est ainsi intégralement traité comme activités abandonnées sur l'ensemble de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, au compte de résultat comme au sein du tableau des flux de trésorerie. Le premier semestre 2025 est retraité de manière similaire pour permettre la comparabilité entre les deux périodes présentées.

Le sous-groupe Autoelectric a été cédé le 3 juillet 2026 cf. **Note 17**.

B. IMPACTS BILANCIELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, au 30 juin 2026, l'ensemble des actifs et des passifs directement liés à l'activité des Harnais sont présentés respectivement sur les lignes « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente ». Le détail de ces lignes est présenté ci-dessous :

(En millions d'euros)	30 Juin 2026	31 décembre 2025
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	24	34
Stocks et en-cours	98	96
Clients et comptes rattachés	92	58
Autres actifs	25	29
Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	239	216
Dettes sur loyers futurs	(25)	(27)
Fournisseurs et comptes rattachés	(52)	(49)
Autres passifs	(86)	(80)
Total des dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(164)	(155)

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les actifs détenus en vue de la vente et les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente ont été évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Au cours du premier semestre 2026, une dépréciation de 24 million d'euros a ainsi été comptabilisée sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », incluant les coûts de vente estimés.

Une dépréciation de 151 millions d'euros avait été comptabilisée à fin 2025 sur le sous-groupe Autoelectric afin de tenir compte de l'évolution générale du marché de l'automobile et ses conséquences sur le marché des harnais.

C. IMPACTS DANS LE COMPTE DE RESULTAT

Afin de permettre la comparaison des périodes entre 2025 et 2026, les trois activités Amercable, Lynxéo et Harnais sont présentées en « Résultat net des activités abandonnées ».

Le tableau ci-dessous détaille les principaux éléments présentés sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées »:

(en millions d'euros)	2026	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	370	763
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT	370	701
EBITDA AJUSTE	15	70
MARGE OPERATIONNELLE	15	46
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(11)	276
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(11)	270
Impôts sur les bénéfices	(6)	(39)
Résultat net des activités abandonnées	(17)	231

Le résultat avant impôts des activités abandonnées est principalement composé des éléments suivants :

- La marge opérationnelle dégagée par le sous-groupe Autoelectric pour 15 millions d'euros sur le premier semestre 2026 (46 millions d'euros sur le premier semestre 2025 pour l'ensemble du segment « Industry & Solutions », incluant six mois de Lynxéo),

- Le résultat opérationnel du premier semestre 2025 incluait les résultats de cession de l'entité Americable et Lynxéo pour un total de 286 millions d'euros,
- La dépréciation sur l'activité Harnais pour un montant de 24 million d'euros, net des coûts nécessaires à la vente (43 millions d'euros sur le premier semestre 2025).

Note 10. **Résultat par action**

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1er semestre 2026	1er semestre 2025
RÉSULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PART DU GROUPE	120	143
Nombre moyen d'actions en circulation	43 671 751	43 536 854
Nombre moyen d'instruments dilutifs (a)	1 275 898	1 329 962
Nombre moyen d'actions dilué	44 947 649	44 866 815
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	2,75	3,25
- Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	2,68	3,15

(a) Les instruments dilutifs correspondent aux actions gratuites et de performance.

Note 11. **Goodwill**

L'évolution des goodwill au cours du premier semestre 2026 (1 175 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 680 millions d'euros au 31 décembre 2025) est principalement liée aux éléments suivants :

- à l'acquisition de la société Republic Wire, qui génère un goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables de 474 millions d'euros cf. ci-après ;
- et dans une moindre mesure, aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où de nombreux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions nord-américaines (Republic Wire, Electro Cable), australienne (Olex) et sud-américaine (Madeco & Centelsa).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2025.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 30 juin 2026, comme au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025.

Tous les goodwill seront testés au cours du second semestre 2026.

Goodwill provisoire associé à l'acquisition DE REPUBLIC WIRE

L'acquisition a été rémunérée par une combinaison de trésorerie détenue à l'ouverture et de trésorerie issue de la souscription d'un « bridge-to-bond » de 500 millions d'euros (cf. **Note 15**). Le coût d'acquisition de titres s'élève à 666 millions d'euros.

Le prix payé sera susceptible d'évoluer en application d'une clause de complément de prix pour le vendeur estimé en fonction de la performance attendue pour Republic Wire entre le 1^{er} juin 2026 et le 31 décembre 2027. Au 30 juin 2026, ce complément est estimé à 86 millions d'euros après actualisation.

Le montant payé net de la trésorerie acquise s'élève à 662 millions d'euros au 30 juin 2026.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 474 millions d'euros à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation :

(en millions d'euros)		Republic Wire
Prix d'acquisition		752
- dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie		666
- dont complément de prix non encore décaissé		86
Coût d'acquisition des titres (1)		752
Actif		
Immobilisations		52
Stocks		146
Créances		115
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3
Autres actifs		9
Passif		
Provisions		-
Dettes financières		22
Autres passifs		26
Actif net part du Groupe acquis (2)		279
Goodwill (1)-(2)		474

Les coûts d'acquisition au titre de l'acquisition de Republic Wire ainsi que sur d'autres projets en cours se sont élevés à 12 million d'euros sur le premier semestre 2026 et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D** des comptes consolidés du 31 décembre 2025), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition » au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 5**. Ils figurent sur la ligne « Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise » au sein du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Note 12. Capitaux Propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2026 de 43 746 793 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale. Au 31 décembre 2025 le capital social était composé de 43 744 779 actions.

B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a autorisé le 21 mai 2026 la distribution d'un dividende de 2,90 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 730 796 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 27 mai 2026, a entraîné un décaissement d'un montant de 127 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a autorisé le 15 mai 2025 la distribution d'un dividende de 2,60 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 714 892 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2025, a entraîné un décaissement d'un montant de 114 millions d'euros.

C. ACTIONS PROPRES

Les mouvements d'actions propres sur les premiers semestres 2026 et 2025 se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions propres
Au 31 décembre 2024	183 759
Programme de rachat d'actions	732 229
Annulation d'actions propres	-
Attribution aux salariés	(217 719)
Contrat de liquidité (achats) / ventes	21 661
Au 30 juin 2025	719 930
Au 31 décembre 2025	90 080
Programme de rachat d'actions	71 895
Annulation d'actions propres	-
Attribution aux salariés	(132 154)
Contrat de liquidité (achats) / ventes	(7 206)
Au 30 juin 2026	22 615

La ligne « Programme de rachat d'actions » en 2025 inclut également l'engagement de rachat d'actions auprès d'un établissement financier dans le cadre du plan ACT 2025.

Le contrat de liquidité existant donne mandat à une banque pour intervenir pour le compte de Nexans sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Le contrat a une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction par périodes successives d'une année. L'exécution de ce contrat par la banque se fait en toute indépendance et dans les limites tant réglementaires que définies par l'Assemblée Générale, cette dernière définissant le prix plafond de rachat d'une action.

D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2026, il existe 1 291 564 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 2,95 % du capital (1 280 804 actions au 31 décembre 2025 donnant droit à 2,93 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2026, une charge de 9 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 8 millions d'euros sur le premier semestre 2025).

Note 13. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2026, les principaux engagements et actifs de couverture de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux d'actualisation (équivalents moyens) se décomposent par pays de la manière suivante :

	Taux d'actualisation 30 juin 2026	Taux d'actualisation 31 décembre 2025	Taux d'actualisation 30 juin 2025
France	3,95%	3,60% - 3,85%	3,60%
Allemagne	3,95%	3,60% - 3,85%	3,60%
Suisse	1,05%	1,15%	1,10%
Canada	4,70%	4,70%	4,55% - 4,95%
États-Unis	5,45%	5,45%	5,20% - 5,50%

B. ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS

La période comparative 2025 a été retraitée pour refléter les activités abandonnées cf. **Note 9** :

(en millions d'euros)	2026	2025
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER	63	128
- dont actif net d'engagement	(99)	(85)
- dont provision nette d'engagement	161	213
Charge / (produit) reconnu en résultat	5	(3)
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(13)	(13)
Utilisation	(9)	(9)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	1	4
Variation des activités abandonnées	-	(23)
PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN	46	83
- dont actif net d'engagement	(106)	(91)
- dont provision nette d'engagement	153	173

Note 14. Provisions

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2025	185	55	13	117
Dotations	37	13	22	2
Reprises (provisions utilisées)	(31)	(16)	(15)	(0)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(13)	(5)	(0)	(7)
Écarts de conversion et autres	11	9	1	2
AU 30 JUIN 2026	190	56	21	113

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 16**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 72 millions d'euros au 30 juin 2026, voir **Note 16**.

Au compte de résultat, les coûts de réorganisation s'élèvent à 34 millions d'euros sur le premier semestre 2026. Ils comprennent essentiellement des coûts sociaux et des charges externes de consultants.

Note 15. Endettement net

Depuis février 2024, Standard & Poor's évalue long terme du Groupe avec une note BB+ avec une perspective stable.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts obligataires (a) – Non courant	15.B	1 319	1 318
Autres emprunts non courants (a)	15.C	163	255
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (a)		1 482	1 573
Emprunts courants et intérêts courus non échus (b)	15.C	830	161
Concours bancaires		4	5
TOTAL EMPRUNTS COURANTS (b)		834	166
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (b)		2 316	1 739
Trésorerie		(567)	(910)
Équivalents de trésorerie		(890)	(725)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		860	105
Dettes sur loyers futurs (c)		178	161
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		1 038	266

(a) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

(b) Hors dettes sur loyers futurs.

(c) Les dettes sur loyers futurs comprennent 153 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 3 millions d'euros sur le premier semestre 2026.

Au 30 juin 2026, les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à terme en euros effectués en France pour 788 millions d'euros, le reste étant constitué de placements monétaires effectués dans la devise fonctionnelle de la filiale ayant effectué ces placements.

Le Groupe classe ces éléments en tant qu'équivalents de trésorerie, ces dépôts et placements réalisés avec des banques de premier plan ayant un risque de perte de valeur négligeable, une maturité courte inférieure à trois mois et étant extrêmement liquides.

Au 30 juin 2026 comme au 31 décembre 2025, le solde net des dépôts de trésorerie situés dans les banques libanaises s'élève à 2 millions d'euros. Ce solde net est classé dans les autres créances nettes, hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 30 juin 2026	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2028	405	400	5 avril 2028	5,50%
Emprunt obligataire 2029	577	575	29 mai 2029	4,13%
Emprunt obligataire 2030	355	350	11 mars 2030	4,25%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)	1 337	1 325		

(a) Dont intérêts courus court terme pour 12 millions d'euros.

Le 5 avril 2023, Nexans avait réalisé sa première émission obligataire liée au développement durable d'un montant de 400 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 5 avril 2028) était assortie d'un coupon annuel de 5,5 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation. Ce premier emprunt obligataire lié au développement durable s'inscrit dans le cadre du « Sustainable Financing Framework » de Nexans. Les obligations émises sont liées aux objectifs climatiques que Nexans s'est fixé pour le 31 décembre 2026 concernant la réduction de ses émissions de gaz à effets de serre des Scope 1 et 2, ainsi que pour la partie « Cradle-to-Shelf » du Scope 3. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations entraînerait une augmentation de 50 points de base du taux de coupon de la dernière année.

Le 11 mars 2024, Nexans avait réalisé une première émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros, sur une échéance de six ans avec un coupon annuel de 4,25%. Le prix d'émission était à 100% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 29 mai 2024, une deuxième émission obligataire avait été réalisée pour un montant de 575 millions d'euros, sur une échéance de cinq ans à un coupon annuel de 4,125%. Le prix d'émission était à 99,447% de la valeur nominale de l'obligation.

C. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Comme évoqué en **Note 2**, L'acquisition de Republic Wire a été en partie financée par le tirage d'un emprunt relais de 500 millions d'euros.

Cet emprunt relais signé en avril 2026 a été tiré le 27 mai 2026. Il a une échéance en avril 2027, avec deux options d'extension de 6 mois chacune. L'emprunt a une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas d'émission sur les marchés de capitaux. Du fait de cette échéance, cet emprunt figure au sein des « Emprunts courants et intérêts courus non échus » pour 502 millions d'euros y compris les intérêts courus non échus. Le taux d'intérêt est égal à l'euribor 3 mois augmenté d'une marge de 70 points de base à la signature puis ajustée chaque trimestre.

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Le 5 avril 2022, Nexans a tiré la totalité de cette ligne de financement soit un montant de 200 millions d'euros. L'emprunt, remboursable in fine, a une maturité de cinq ans (à échéance 5 avril 2027) et est assorti d'un coupon annuel à taux fixe de 1,93%.

Cet emprunt est présenté sur la ligne « Emprunts courants et intérêts courus non échus » en **Note 15.A**. Les intérêts courus non échus afférents s'élèvent à 1 million d'euros au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, les emprunts non obligataires comprennent également les compléments de prix estimés au titre des acquisitions récemment effectuées, essentiellement Republic Wire cf. **Note 11**.

D. COVENANTS

Le 25 octobre 2022, le Groupe a signé un nouveau contrat de crédit syndiqué pour un montant de 800 millions d'euros, remplaçant le contrat de crédit syndiqué signé en 2018. Son échéance a été portée au 25 octobre 2029 suite à l'exercice de la seconde option d'extension d'un an par le Groupe (la première option d'extension ayant été exercée en octobre 2023).

Le crédit syndiqué renouvelé et le financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) comportent tous deux une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1,20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 3**, et qui ne doit pas excéder 3,2.

Au 30 juin 2026 comme au 31 décembre 2025, ces ratios sont largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre du crédit syndiqué ou du financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période définie dans le contrat, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Note 16. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

En janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne (CE), qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende de 70,6 million d'euros infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Par la suite, certaines entités du Groupe ont été notifiées d'actions en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs concernant la décision de la CE.

Au Royaume-Uni, National Grid, Scottish Power et Vattenfall ont intenté des actions en justice contre Prysmian. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre la Société dans ces affaires. Prysmian a maintenant conclu un accord avec chacune des sociétés ayant intenté des actions en justice contre Prysmian. Les recours en contribution sont toujours en cours mais ne sont pas actuellement poursuivis.

En mai 2022, une demande de certification d'un recours collectif a été déposée devant le Competition Appeal Tribunal (CAT) par Madame Spottiswoode CBE, sollicitant l'autorisation de poursuivre les groupes Nexans, Prysmian et NKT en dommages et intérêts au bénéfice de plaignants britanniques sur la base de la décision de la CE. Cette demande a été certifiée en mai 2024 par le CAT (sous réserve de diverses conditions) sur une base de « opt-out ». Elle a sécurisé un financement auprès d'un bailleur de fonds spécialisé dans le financement de litiges tiers. Une audience portant sur un aspect de la demande a eu lieu en Mai/Juin 2025. La Société continue à se défendre. Dans un jugement du 30 octobre 2025, le CAT a statué en faveur de la Société sur ce point, éliminant ainsi une part substantielle du montant des dommages intérêts réclamés.

En juillet 2022, London Array Limited et consorts ont initié une action devant le CAT contre Nexans France SAS et la Société, sur la base de la décision de la CE. Dans un jugement en date du 10 octobre 2025, le CAT a statué en faveur de London Array concernant les câbles d'exportation (tout en rejetant nombre des allégations de London Array), a rejeté la demande relative aux câbles inter-réseaux et a accordé à London Array des dommages-intérêts d'un montant de 10,6 millions de livres sterling (intérêts inclus).

En avril 2019, Terna S.p.A a déposé une plainte contre Nexans Italia devant le Tribunal de Milan pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence, en se basant sur la décision de la CE. Nexans poursuit sa défense contre cette plainte et le jugement n'est pas attendu avant la fin de l'année 2026.

En avril 2019, une plainte a été déposée aux Pays-Bas conjointement par l'Autorité de l'Électricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que de certaines sociétés dans le groupe Nexans et le groupe ABB.

Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. En décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence du tribunal, qui a été validée en faveur des défendeurs. À la suite de plusieurs décisions rendues aux Pays-Bas sur cette question préliminaire, l'affaire a été renvoyée devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour qu'elle statue. Une audience devant la CJUE a eu lieu en janvier 2025 et le jugement a été rendu en avril 2026, à la suite de quoi de nouveaux arguments ont été soumis à la juridiction néerlandaise concernant les implications de cet arrêt pour l'affaire. Aucune décision n'est attendue avant la fin de 2026.

En novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. En janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. En février 2025, l'avocat général agissant au nom de la CNMC a déposé sa réponse à l'appel, à laquelle Nexans a répliqué. Les conclusions de l'avocat général en attente, ainsi que le jugement de la Haute Cour.

En juillet 2020, une action a été engagée par Iberdrola, suivie de quatre autres plaignants espagnols en 2022. Toutes les demandes contre Nexans Iberia, sont basées sur la décision de la CNMC dans l'affaire de la basse/moyenne tension. Nexans défend ses droits dans le cadre de ces actions.

En janvier et mai 2022, l'Office fédéral allemand des cartels (FCO) a mené des perquisitions sur trois sites de Nexans en Allemagne. Ces perquisitions s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur des fabricants de câbles concernant une prétendue coordination des majorations de prix des métaux, qui sont les normes du secteur, en Allemagne. Le FCO a également mené des inspections dans les locaux d'autres entreprises en Allemagne. L'enquête est en cours et, en février et juillet 2024, le FCO a mené des perquisitions sur d'autres sites en Allemagne et en France. Nexans continue de contester les allégations.

En octobre 2023, la Société d'Electricité Saoudienne (SES) a déposé une plainte en Allemagne contre Nexans S.A. et d'autres sociétés, dont NKT et Prysmian, sur la base de la décision de la CE. Nexans se défend dans le cadre de cette plainte. En juin 2024, la Société et les autres défendeurs ont obtenu du tribunal qu'il exige de SES une caution substantielle si elle souhaitait poursuivre sa plainte.

En avril 2026, China Southern Power Grid Co. a introduit une action en Allemagne contre la Société et des sociétés des groupes NKT et Prysmian, sur le fondement de la décision de la Commission européenne. L'action concerne un projet en Chine. Nexans contestera cette action.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. En avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

En janvier 2024, l'Autorité française de la Concurrence (l'Autorité) a procédé à des perquisitions sur trois sites de Nexans France, dans le cadre d'une enquête dans le secteur de la distribution de câbles d'énergie sur le territoire DROM-COM. L'enquête s'est conclue par une transaction et une décision a été rendue en avril 2026, imposant à Nexans une amende de 3 millions d'euros. Nexans a également formé des recours contre certaines étapes procédurales relatives à l'enquête.

En décembre 2024, l'Autorité italienne de la concurrence (Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato) a effectué des perquisitions dans les locaux de La Triveneta Cavi à Brendola. Les perquisitions font partie d'une enquête relative à un accord anticoncurrentiel présumé entre fabricants de câbles en cuivre sur le marché italien des câbles en cuivre basse tension. Les accords conclus en 2024 dans le cadre de l'acquisition du groupe La Triveneta Cavi par Nexans prévoient certaines protections contractuelles en vertu desquelles le Groupe serait indemnisé en cas de pertes éventuelles découlant de l'enquête susmentionnée. Le 13 juillet 2026, La Triveneta Cavi s'est vu notifier une communication des griefs ("Comunicazione delle Risultanze Istruttorie") par l'AGCM. L'enquête est entrée dans sa phase finale. Les mémoires en défense des parties devraient être déposés en septembre 2026. L'audience finale devant le collège de l'AGCM devrait se tenir en octobre 2026. La décision finale est attendue d'ici la fin de l'année 2026.

Au 30 juin 2026, le Groupe maintient une provision pour risques et charges de 75 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures susvisées ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients. Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Une grande incertitude demeure quant à l'ampleur des risques liés à d'éventuelles réclamations et/ou amendes. Les coûts définitifs liés à ces risques pourraient donc sensiblement s'écarter du montant de la provision comptabilisée.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2026 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2026, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 17. Événements postérieurs à la clôture

Le 3 juillet 2026, Nexans a finalisé de la cession de son activité de faisceaux de câblage, Autoelectric, à Motherson, un fournisseur mondial de premier plan de systèmes et composants automobiles. La comptabilisation de la cession sera effectuée sur le second semestre 2026. Avec cette cession, Nexans finalise la rotation de son portefeuille annoncée en 2021, Autoelectric étant la dernière activité hors électrification à quitter le Groupe.

Aucun autre événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2026.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026)

Aux Actionnaires

NEXANS

39 Esplanade du Général de Gaulle
92800 Puteaux

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société NEXANS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « A. « Enquêtes de Concurrence » de la note 16 qui expose les conséquences de la décision de la Commission Européenne.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à Levallois-Perret, le 29 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars SA

Amélie Jeudi de Grissac

Juliette Decoux-Guillemot

Attestation de la personne physique responsable du Rapport Financier Semestriel 2026

Paris, le 29 juillet 2026

J'atteste à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Julien Hueber
Directeur Général